

FICHE DE POSTE

Concours 2024

Ingénieur-e d'études en centre d'expérimentation animale

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine

SERVICE ou U.F.R. : FST – L2A

VILLE : Vandœuvre-lès-Nancy

AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT : OUI / NON (l'agent exerce son activité *a minima* sur 2 sites distincts)

Si oui, les citer :

IDENTIFICATION DU POSTE

Nature du concours : interne

Corps : ITRF : IGE

Branche d'Activité Professionnelle (BAP) : A – Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement

Emploi-type de rattachement ([REFERENS](#)) : A2B45 - Ingénieur-e en centre d'expérimentation animaleCatégorie (CATEGORIE : A, B ou C) : A / B / C

Numéro de poste (obligatoire) : 55647L

 OUI / NON

Si oui, préciser le nombre d'agents encadrés et leur répartition par catégories : 2

- Encadrement direct : A / B / C
- Encadrement indirect : A / B / C

PRESENTATION GENERALE

Description de la structure d'affectation :

Le Laboratoire Animal et Agroécosystèmes (L2A) est une unité de recherche sous contrat (USC 340) avec le département INRAE Physiologie Animale et Systèmes d'Élevage (PHASE). Elle regroupe deux équipes de recherche, l'équipe Micropolluants et Résidus dans la Chaîne Alimentaire (MRCA) localisée à l'ENSAIA et l'équipe Domestication en Aquaculture Continentale (DAC) localisée à la Faculté des Sciences et Technologies (FST). L'équipe DAC, qui accueillera le futur ingénieur d'études, travaille au développement d'une aquaculture diversifiée, durable et intégrée aux territoires (enjeu majeur pour l'humanité). Pour permettre ce développement, l'équipe se focalise sur (1) l'étude et l'amélioration du processus de domestication des poissons ainsi que sur (2) l'étude et le design de polycultures piscicoles, en mobilisant soit des espèces modèles dulcicoles comme le poisson zèbre *Danio rerio* soit des espèces d'intérêt aquacole. Pour le développement de ses activités de recherche, l'équipe s'appuie très fortement sur une plateforme de recherche (Pôle A2F), identifiée sous l'acronyme PEA pour « Plateforme Expérimentale en Aquaculture ». Elle est localisée à la FST (2,4 M€ investis en 2013-2014, 800 m²). Cette plateforme très originale et de renommée internationale est labellisée Structure d'Appui à la Recherche LUE INFRA+ (3 étoiles) depuis 2019. Elle est partenaire du réseau européen AquaEXCEL depuis 2015 (AQUAculture infrastructures for EXCELlence in European fish research 3.0, H2020-INFRAIA-2018-2020, 2015-2025) et sera partenaire du projet européen AQUASERV (HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-01, 2024-2029). Dans la perspective d'une mutualisation avec d'autres unités de recherche de l'Université de Lorraine (pôle BMS), la PEA pourrait très prochainement

bénéficiaire d'une extension (140 m²) destinée à l'accueil de lignées OGM de poissons zèbre et d'une salle dédiée aux études comportementales.

Description du poste :

L'IGE recruté intégrera l'équipe DAC de l'URAFPA, il prendra la direction opérationnelle de la PEA. Il devra assurer des missions de coordination entre plusieurs laboratoires rattachés à divers pôles scientifiques, travailler avec une diversité de public français ou étranger (enseignants-chercheurs, équipe technique, chercheurs invités, étudiants, partenaires institutionnels, professionnels de l'aquaculture), œuvrer au développement et à la conduite de projets (recherche, prestations, transfert technologique, audit) sur la base de compétences et savoir-faire en biologie des organismes aquatiques, animer l'équipe technique affectée à la PEA et enfin participer à l'encadrement de personnes (équipe technique, stagiaires).

DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

Activités principales (déclinées par missions/ thèmes dans la limite de 5):

Direction opérationnelle de la PEA / A ce titre l'agent doit (activités) :

- Encadrement de l'équipe technique (1 ASI et 1 TECH) et de stagiaires (Lpro, L3, M1 et M2)
- Coordination des activités de recherche et développement (animation des réunions techniques, planification des activités de recherche et de prestation de service, accueil de chercheurs étrangers, soutien au montage des protocoles expérimentaux, gestion des protocoles expérimentaux, de contrats de prestation de service et de transfert technologique)
- Responsable des animaux (approvisionnement, mouvements entrée/sortie), de la veille et du respect de la réglementation en lien avec l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques concernant (1) les locaux (agrément de l'animalerie, y compris des pilotes aquaponiques et des organismes OGM, agrément sanitaire), (2) les personnes (titulaire du certificat de capacité pour le maintien et l'élevage de la faune sauvage, suivi des compétences de tous les intervenants à la PEA et (3) des pratiques (dépôt des saisines sur l'application APAFIS, déclaration annuelle au MESRI des statistiques annuelles en lien avec le nombre d'animaux utilisés à la PEA, animation de la structure bien-être animal [SBEA]) de la PEA)
- Pilotage des dossiers de demande ou de renouvellement de labellisation (LUE INFRA+) avec des responsabilités en management de la qualité (développement d'outils qualité et d'un plan de gestion de données, membre du réseau QeRGEST, conduite d'audits, démarche de progrès continu, rapport annuel d'activité, révision des activités et processus, évaluation des indicateurs de conformité et d'efficacité)
- Gestion des relations avec les différents partenaires locaux (Direction Départementale de la Protection et des Populations, vétérinaire référent, Filière Aquacole du Grand Est), nationaux (fournisseurs, INRAe notamment en tant que membre de leur SBEA, GIRCOR) ou internationaux de la PEA (réseau AquaExcel) en assurant une valorisation des résultats de la recherche conférences dans des congrès, partage des connaissances avec le grand public / charte de transparence du Gircor)

Activités associées :

- Implication dans la mise en œuvre et le pilotage de la démarche qualité de l'unité de recherche
- Assurer les contraintes pour sécuriser le bon fonctionnement de la PEA

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Connaissances (limitées à 7)

- Biologie et physiologie des organismes aquatiques
- Techniques d'élevage aquacole
- Réglementations liées aux animaleries, à l'expérimentation animale et en matière d'hygiène et sécurité
- Langue anglaise

Compétences opérationnelles (limitées à 7)

- Expérimentation et bien-être animal (formation spécifique à l'expérimentation animale de niveau 2 ; évaluation de la souffrance, contrôles sanitaires)
- Conception de systèmes d'élevage adaptés aux organismes aquatiques. Démarche expérimentale (avec mobilisation de la règle des 3R)
- Rédaction de documents en français et en anglais
- Anglais oral

Compétences relationnelles (limitées à 7)

- Capacité d'encadrement de personnels et d'animation de collectifs
- Capacité d'interaction avec les intervenants externes de la PEA, francophones et étrangers
- Capacité de synthèse et d'innovation
- Capacité de communication écrite et orale

TENDANCE D'ÉVOLUTION DU METIER

Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :

- Evolution de la réglementation en matière d'expérimentation animale (hébergement, pratiques, formation des personnes) et de statut des espèces (faune sauvage, animaux de rente, espèces domestiques, menacées, invasives)
- Accréditation ou certification des structures d'élevage et d'expérimentation
- Prévention des risques psychosociaux

Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

- Conduire une veille sur l'évolution des réglementations et se former régulièrement
- Se former au management et à la prévention des risques psychosociaux

PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

- Travail plutôt seul Travail plutôt en équipe Travail régulièrement au contact du public / des usagers

Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Animalerie Centrale Biologie Santé (ACBS)	Echanges sur l'évolution de la réglementation en matière d'expérimentation animale et de labellisation des équipements (collaboration ponctuelle)
Réseau INRAE	Réseau INRAE structures bien-être animal (SBEA)
Réseau des plateformes du pôle A2F	Participation aux réunions du Groupe Travail portant sur les plateformes rattachées au pôle recherche A2F

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Réseaux européens AquaExcel 3.0 (2021-2025), et AQUASERV (2024-2029)	Intégration des réseaux et participation aux réunions semestrielles des partenaires en tant que responsable scientifique de la PEA
Collaboration avec l'Université de Namur (Belgique)	Echanges très réguliers avec des collègues de l'Université de Namur dans le cadre de l'IRP « <i>Effects of the domestication process on fish welfare and reproduction</i> » (2020-2024)
Collaboration avec le LCPME (CNRS), l'Université de Liège (Belgique) et l'Université de Kaiserslautern-Landau (Allemagne)	Projet Interreg Grande Région : PolyRAS - Développement de la polyculture en RAS (coordination : Université de Liège, 2024-2027)

INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :

Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI : Oui Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE : Oui Non

Si oui, à quel titre :

TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE

Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :

- Perspectives d'extension des locaux et activités liés à la PEA (pilotes aquaponiques, salle de phénotypage comportemental, accueil d'OGM)

Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

- Gestion d'un site délocalisé (IUT Nancy Brabois)

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984